

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET/83505796/2025

Pays	Burkina Faso
Numéro de l'avis :	AMI/83505796/2025
Dates annoncées:	15/12/2025
Objet	<p>La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH à travers son Projet « Renforcement de l'efficacité des services d'eau potable et d'assainissement » exécuté sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) invite les entreprises de construction qualifié(e)s à exprimer leur intérêt pour les travaux de construction pour la réalisation/ réhabilitation de 14 adductions d'eau potable dans cinq communes de la Région Hauts-Bassins (Bama, Bobo-Dioulasso, Dandé, Houndé et Karangasso-Vigué) dont 13 Postes d'Eau Autonomes (PEA) ou Mini-AEP et réhabilitation d'une Alimentation en Eau Potable Simplifiée (AEPS)</p> <p>La procédure d'appel d'offres (de l'invitation à soumissionner à la signature du contrat) devrait se dérouler par lot entre février et juillet. Les travaux de construction devraient être réalisés et achevés approximativement dans les quatre mois suivant la signature du contrat.</p>
Allotissement	<p>Les présentes prestations sont constituées de cinq (05) lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n° 1 : Réalisation de 4 Mini-AEP ou PEA dans la commune de Bama - Lot n° 2a : Réalisation de 3 Mini-AEP ou PEA dans la commune de Karangasso-Vigué - Lot n° 2b : Réalisation de 3 Mini-AEP ou PEA dans la commune de Karangasso-Vigué - Lot n°3 : Réalisation de 3 Mini-AEP ou PEA dans les communes de Bobo-Dioulasso et Houndé - Lot n°4 : Réhabilitation d'une Alimentation en Eau Potable Simplifiée (AEPS) dans la commune de Bama ; -
Eligibilité	<p>Les soumissionnaires qui ne satisfont pas aux critères d'éligibilité spécifiés seront considérés comme inéligibles et exclus du reste de la procédure d'appel d'offres.</p> <p><u>Eligibilité commerciale :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une existence légale dans son pays : fournir à cet effet une carte d'immatriculation fiscale ou document équivalent ; 2. Une régularité vis-à-vis de l'administration fiscale : fournir un quitus ou attestation de régularité fiscale valide ou document équivalent ; 3. Ne pas être sous le coup d'interdiction ou de suspension

	<p>4. Un agrément de catégorie U2 minimum</p> <p>5. En cas de groupements : seuls les groupements solidaires sont acceptables. Ce type de groupement et son mandataire doivent être clairement indiqué dans la convention de groupement (convention à légaliser). Il n'est pas possible de faire un groupement plus tard dans la procédure ;</p> <p>6. Chiffres d'affaires annuel moyen de 100 000 000 CFA par lot pour les lots 2a / 2b/ 3 / 4 et 150.000 000 FCFA pour le lot 1</p> <p>7. Nombre moyen de salarié·e·s (employé·e·s et cadres de direction) sur les trois dernières années : minimum cinq (05);</p> <p><u>Eligibilité technique (projets de références > 40.000.000 FCFA):</u></p> <p>8. Au moins 3 projets de référence dans le domaine de la réalisation d'ouvrages hydrauliques (Mini-AEP, PEA et AEPS) avec PV de réception ou attestation de bonne fin</p> <p>9. Au moins 01 projet de référence dans le grand Ouest du Burkina Faso avec PV de réception ou attestation de bonne fin au cours des 5 dernières années.</p>												
Critère d'évaluation technique	<p>Un classement technique sur la base des critères d'évaluation énumérés ci-dessous sera utilisé pour identifier les meilleurs soumissionnaires qui seront invités à présenter une offre.</p> <table border="1"> <tr> <td>Expériences dans la réalisation de forage</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Expérience dans la réalisation de réseau AEP avec des châteaux d'eau (minimum 10 m3)</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Expérience dans la fourniture et la pose de canalisation PEHD et d'équipement solaire (pompe, panneaux et accessoires)</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Expériences dans la réhabilitation d'adduction d'eau potable simplifiée avec minimum 5 Bornes Fontaines et 20 BP</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Avoir le matériel obligatoire selon l'agrément U2 à disposition avec présentation de tout document l'attestant</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Total 1.</td> <td>100</td> </tr> </table> <p>Le nombre maximum de points pouvant être obtenus par critère pondéré est de 10 points.</p>	Expériences dans la réalisation de forage	10	Expérience dans la réalisation de réseau AEP avec des châteaux d'eau (minimum 10 m3)	30	Expérience dans la fourniture et la pose de canalisation PEHD et d'équipement solaire (pompe, panneaux et accessoires)	20	Expériences dans la réhabilitation d'adduction d'eau potable simplifiée avec minimum 5 Bornes Fontaines et 20 BP	20	Avoir le matériel obligatoire selon l'agrément U2 à disposition avec présentation de tout document l'attestant	20	Total 1.	100
Expériences dans la réalisation de forage	10												
Expérience dans la réalisation de réseau AEP avec des châteaux d'eau (minimum 10 m3)	30												
Expérience dans la fourniture et la pose de canalisation PEHD et d'équipement solaire (pompe, panneaux et accessoires)	20												
Expériences dans la réhabilitation d'adduction d'eau potable simplifiée avec minimum 5 Bornes Fontaines et 20 BP	20												
Avoir le matériel obligatoire selon l'agrément U2 à disposition avec présentation de tout document l'attestant	20												
Total 1.	100												
Soumission des demandes de participation à l'appel d'offres	<p>La demande de participation à l'appel d'offre devra être soumises au plus tard le 10.01.2026 à 23h59min par courriel à l'adresse suivante : BF_Quotation@giz.de. L'objet du courriel portant votre offre DOIT être libellé comme suit : « AMI_PEA_GIZ « Réalisation d'adductions d'eau potable et réhabilitation d'une AEPS »</p> <p>La demande doit être faite au format PDF, rédigés en langue française et dûment signés par la partie responsable. Elle doit être composée de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <u>Lettre d'intention signée avec indication du lot ou des lots choisis ;</u> 2) <u>Dossier administratif</u> (nommé comme suit : AMI-PEA_GIZ_dossier_administrative.pdf) : <ul style="list-style-type: none"> • Informations complètes de l'entreprise y compris la raison sociale ; 												

	<ul style="list-style-type: none"> • Copie certifiée de toutes les pages de l'agrément technique ; • Copie certifiée du registre de commerce ; • Références bancaires du prestataire (Chef de file uniquement en cas de groupement) ; ainsi que la capacité financière d'au moins 3 000 000 FCFA par un établissement bancaire agréé ; • N° IFU pour toutes les entreprises ; • Attestation de non-exclusion des marchés délivrée par l'ARMP ; • L'Attestation de situation cotisante de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en cours de validité ; <p>3) <u>Dossier technique</u> (nommé comme suit : AMI-PEA_GIZ_dossier_technique.pdf) :</p> <p>3 à 10 projets de référence avec une valeur d'au moins 40.000.000 FCFA</p> <p>Seuls les projets de référence en cours et/ou les projets de référence achevés au cours des cinq dernières années seront évalués. Si une référence répond à la fois les critères pour le domaine technique et pour la région/le pays, elle sera utilisée pour évaluer les deux critères.</p> <p>Les références de travaux réalisés doivent mentionner : (i) l'objet et le contenu de la mission ; (ii) le nom, l'adresse et les contacts du Client ; (iii) le pays de réalisation des prestations ; (iv) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (v) le montant du contrat ; (vi) une brève description du projet (5-10 phrases) portant sur les activités réalisées ; (vii) attestation de bonne fin ou PV de réception</p> <p>N.B :</p> <p>Pour la justification des références, fournir obligatoirement la page de garde revêtue du visa du contrôleur financier de l'état ou du visa de l'ONG ou de la structure privée, la page de signature du contrat et les attestations de services faits ou attestations de bonne fin ou les PV de réception. Pour les projets achevés, les organisations ayant quitté le territoire national, seules les attestations définitives délivrées par le maître d'ouvrage (administration publique ou collectivités territoriales feront foi).</p> <p>Si la capacité des pièces jointes dépasse 15 MB, veuillez soumettre votre offre dans des courriers séparés, en étiquetant clairement chaque courrier.</p>
Conditions pour la suite de la procédure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Trois (03) entreprises les plus qualifiés et expérimentés seront retenus par lot pour la suite de la procédure. 2. Seuls ces derniers seront invités à consulter les termes de référence et ses annexes et à soumettre une proposition technique et financière. 3. Les entreprises dont les propositions techniques ont atteint le score minimal requis soixante-dix pour cent (70%) voient leurs propositions financières ouvertes et évaluées. L'entreprise ayant la proposition financière évaluée la moins disante sera retenue

Informations complémentaires	<p>Pour les informations complémentaires ou pour toute question supplémentaire, veuillez écrire à l'adresse suivante BF_Quotation@giz.de à compter de la date de publication du présent Appel à Manifestation d'Intérêt jusqu'au au plus tard le 05.01.2026 à 23h59mn. Prière de retenir à cet effet l'objet : Infos_AMI_PEA</p> <p>A la présente étape (AMI) veuillez ne pas envoyer d'offre technique ou de prix ou d'autres documents non sollicités. Veuillez noter que les documents d'appel d'offres complets seront envoyés à toutes les entreprises qui seront évaluées comme éligibles par la GIZ sur la base des informations et des documents soumis comme indiqué ci-dessus. »</p> <p>Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part de la GIZ de l'inclure dans la liste restreinte.</p> <p>La GIZ se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt reçues.</p>
-------------------------------------	---